tent de faire un travail considérable en quelques heures.

Il y a un personnel bien exercé pour entretenir le tout dans un état de propreté extraordinaire. Le beurre ne se lave, ne s'emballe qu'avec des pelles en bois; personne n'y met la main.

J'aurais voulu emporter de ce beurre, m'en faire adresser. « Impossible, m'a-t-on répondu, nous avons un contrat avec notre dépositaire générale pour tout le département du Nord, à qui nous adressons chaque jour *directement notre beurre*.

» Nous ne garantissons pas le beurre de certaines maisons qui prétendent le recevoir d'Oostcamp; nous n'avons qu'un seul dépôt central dans le Nord, c'est celui de la rue du Bois, 13, à Roubaix. Ce dépôt et ses succursales peuvent donc seuls vendre notre beurre. »

J'ai renoncé à faire mon beurre; je vends mon lait, j'y trouve mon profit, et depuis que j'ai vu faire le beurre d'Oostcamp, que je l'ai goûté, je ne puis plus en manger d'autre.

Certains concurrents prétendent qu'il ne se conserve pas; c'est une grande erreur, car, en mai et juin, la laiterie prépare en pots pour les personnes qui le désirent, les provisions d'hiver.

Et toutes les personnes qui en usent savent à quoi s'en tenir. UNE FERMIÈRE.

TOURCOING

Les charges du budget communal. — Nous avons, il y a quelques jours, indiqué les principales ressources de notre budget communal et les augmentations qu'elles avaient obtenues depuis dix ans. Il n'est pas moins instructif de montrer maintenant dans quelle proportion les charges se sont accrues.

En 1884, les frais généraux d'administration (traitement des employés de l'Hôtel-de-Ville et frais divers) s'élevaient à une somme totale de 54,420 fr. environ : ils atteignent maintenant suivant les prévisions pour 1894, 80,220 fr.

La voirie et les bâtiments sont passés de 24,270 fr. à 41,920 fr.; la police, de 62,510 fr. à 104,650 fr.; les frais de perception d'octroi, de 82,960 fr. à 109,275 fr.

Le service de secours contre l'incendie nécessite aussi des dépenses beaucoup plus considérables qu'il y a dix ans, 61,286 fr. au lieu de 28,523 francs; mais il est vrai de dire que l'organisation est plus complète qu'autrefois.

C'est surtout au chapitre de secours aux établissements charitables que les charges ont augmenté. La subvention aux hospices était de 55,500 fr. en 1884, elle arrive maintenant à 140,000 fr., le subside au Bureau de bienfaisance, 101,000 fr. en 1884, nécessite pour 1894, l'ouverture d'un crédit de 212,560 fr.

L'instruction publique, qui coûtait 167,346 fr. en 1884, exige, maintenant, 182,220 fr. Les subventions aux sociétés de musique et autres absorbent actuellement un crédit à peu près double 9,100 fr. en 1884 contre 17,510 en 1894.

Comme on le voit nos dépenses ont largement augmenté dans la proportion de l'accroissement de nos ressources et il n'est pas étonnant que, suivant l'expression de M. le rapporteur de la commission des finances, notre budget municipal manque maintenant un peu d'élasticité.

Aux bonnes ménagères! — Achetez le **délicieux beurre** d'Oostcamp, chez Tanghe-Verdonck, rue de l'Hôtel-de-Ville, 4, Tourcoing. Beurre de crème de toute pureté, 3 fr. 50 le kilog.
Maison Centrale : rue du Bois, 13 (treize), Roubaix.
Dépôts : rue Pierre-de-Roubaix, 150 à Roubaix;
» 2, rue de l'Industrie, 2 à Roubaix.
N. — Exiger sur les mottes de beurre la marque de la laiterie d'Oostcamp. 76573

Vol d'une couverture. — M. Duvillier, marchand boucher, rue du Chêne-Houpline, était rentré chez lui, vendredi soir, en laissant sa voiture à la porte. Quand il revint, un moment plus tard, il s'aperçut que la couverture de son cheval avait été volée.

C'est le troisième vol de ce genre que nous avons eu à relater depuis quelques jours.

Un escroc. — M. Baert-Vienne, marchand de charbon, rue Neuve-de-Roubaix, qui a pour voisin M. Victor Capart, fut fort étonné, samedi après-midi, de voir venir à son magasin un inconnu demander un sac de charbon pour le compte de ce dernier. Cependant il le servit, et quand l'homme eut chargé le sac, il le suivit pour s'assurer qu'il se rendait bien chez M. Capart. Mais le porteur, qui se sentait surveillé, traversa rapidement la rue, jeta son fardeau dans la porte cochère de M. Welcomme et prit la fuite par la rue de la Fonderie!

Mouveaux. — *Dimanche 31 décembre une quête à domicile* a été faite par la commission de l'œuvre de l'hospice; elle a produit la somme 33 fr. 20.

Le jour de l'an un groupe de musiciens se trouvant à l'estaminet Durieu dit (l'Hollandais,) ont fait une collecte pour la même œuvre, elle a produit la somme de 3 fr. 54 qui a été remise à la commission.

Bondues. — *Le mouvement de la population.* — Voici le mouvement de la population de la commune de Bondues, pendant l'année 1893 :

Naissances : garçons légitimes, 46 ; naturels, 1. — Filles légitimes, 44 ; naturelles, 4 ; total des naissances, 95.

Mariages, 25.

Décès : sexe masculin, garçon, 27 ; hommes, 13 ; veufs, 3 ; total 43. — Sexe féminin : filles, 18 ; femmes, 5 ; veuves, 7 ; total des décès 73.

— *Les débits de boissons.* — La révision numérique des débits de boissons et restaurants, a donné les résultats suivants : Il existait au 1er janvier 1893, 121 cabarets et auberges, 1 café, 6 cantines et débits chez les épiciers, 1 restaurant: total 129. Au 1er janvier 1894, il y a 126 cabarets et auberges, 1 café, 5 cantines et débits chez les épiciers, 1 restaurant, total 133. Différence en plus, 4.

Au 1er janvier 1886 le nombre de ces établissements s'élevait à 89, le nombre actuel étant de 133. La progression pendant ces huit dernières années se monte donc à 44.

LILLE

Les artistes lillois. — Dans la liste des récompenses décernées par la Société des sciences de l'Agriculture et des Arts de Lille, lors de la séance solennelle du 24 décembre dernier, figurent les noms de Mlles Anna et Henriette Borel qui, dit le rapport, « ont exposé des travaux de genres très divers, depuis la peinture à l'huile jusqu'à l'enluminure sur étoffe et au décor céramique ».

Mesdemoiselles Borel ont reçu une médaille d'argent. Mais ce n'est pas là leur premier succès. Déjà, en 1890, ces deux jeunes artistes ont obtenu une médaille à l'exposition des Beaux-Arts, à Amiens, et, la même année, l'une d'elles a été reçue au Salon de Paris. Aussi leur atelier, situé 121 boulevard de la Liberté, à Lille, est-il assidûment fréquenté par de nombreuses élèves qui, toutes, ont été heureuses d'applaudir au succès de leurs jeunes et distinguées professeurs.

Arrestation d'une bande de voleurs. — Place aux Oignons, n° 6, à Lille, existe une masure, un bouge, habité depuis près de 3 ans par la famille Couvey, composée du père, de la mère et de quatre enfants.

Toutes les nuits, c'était, dans cet antre, un va et vient continuel ; on y apportait des ballots de marchandises volées.

M. Garnier, commissaire de police, mis au courant de ces faits, s'est rendu vendredi matin au domicile des époux Couvey, et, après avoir perquisitionné, n'a pas hésité à mettre en état d'arrestation Couvey, sa femme et trois de leurs complices. Tous ces individus sont des repris de justice dangereux.

Des médailles d'honneur ont été accordées à plusieurs ouvriers et ouvrières des manufactures de tabacs. A Lille : Pierre Marchand, Désiré Baron, Descamps, Gauchez, Roulez, Marie Lambert, Belbecq.

Une bande de voleurs. — Aux individus arrêtés hier, à Lille, il faut ajouter les noms des sieurs Désiré Delaine, sans domicile, J.-B. Delcambre, peigneur, âgé de 26 ans, et Jules Sanders, âgé de 20 ans, journalier.

Parmi les objets volés par cette bande, on a retrouvé un ballot de laine de 50 kilos environ, volé à M. Desurmont, messager à Tourcoing.

Arrestation d'un escroc à Lille. — On annonce l'arrestation d'un sieur Maurice Jouvenet, employé au service de M. Devos, facteur aux Halles, inculpé d'escroquerie d'une somme de 1,500 francs.

Concerts et Spectacles

Grand Théâtre de Roubaix

Jeudi 11 Janvier 1894
GRANDE SOIRÉE DE GALA
AVEC LE CONCOURS
de Mme PRIVAT, contralto du Grand Théâtre de Liège

HÉRODIADE

Grand opéra en 4 actes, musique de J. MASSENET
Grand orchestre 55 musiciens, avec harpe. Chœurs complets 48 choristes. Corps de ballets. Costumes et décors nouveaux. Grande mise en scène.

NOMINATIONS ECCLÉSIASTIQUES. — M. Dubart, vicaire à la Bassée, est nommé chapelain de la Haie Menneresse (Busigny). M. Bertemont, vicaire à Caudry, est transféré à Lille (La Madeleine.)

Situation météorologique. — Roubaix, 6 janv. — Hauteur barométrique 755 Température :
A sept heures du matin 3 degrés au-dessous de zéro
A une heure du soir 1 degré au-dessous de zéro
A cinq heures du soir 1 degré au-dessous de zéro

TRIBUNAUX

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Audience du samedi 6 janvier

L'AFFAIRE GADENNE PÈRE & FILS, A TOURCOING

Le Tribunal avait renvoyé la continuation des débats à samedi, pour entendre M. Lelong fils et obtenir de nouvelles explications de M. Duvillier, syndic de la faillite, relativement au fait Lelong, relevé à la charge de Gadenne fils.

M. Lelong ne répond pas à l'appel de son nom. Me Lefond, avocat de Gadenne fils, demande à faire entendre comme témoin M. Coupin, agent d'affaires à Tourcoing, qui aurait été chargé de négocier un arrangement entre Lelong et Gadenne père.

M. Coupin est introduit dans la salle des témoins.

M. Duvillier explique dans quelles circonstances la somme de dix-huit mille francs a été remise par Mme veuve Lelong à Gadenne fils : c'est au mois d'octobre que les fonds ont été touchés et la société Gadenne et Cie n'a été constituée que le 10 décembre. Quand Lelong fils a quitté l'établissement, en février 1893, le remboursement des dix-huit mille francs a été réclamé à Gadenne fils qui, quelque temps après, promettait de rendre la somme que « vous m'avez prêtée», disait-il dans sa lettre à Mme Lelong.

Sur interpellation du Président, qui demande à M. Duvillier si, dans l'esprit de la convention intervenue à ce moment, M. Gadenne fils pouvait disposer de la somme pour la marche des affaires de la société, le témoin répond que, ayant été le conseil de Mme Lelong à l'époque des pourparlers avec Gadenne au sujet de cette avance de fonds, il est en situation d'affirmer que dans l'idée de Mme Lelong, ces dix-huit mille francs devaient être déposés et rester inattaquables, à telles enseignes que lors de la déclaration de faillite, Mme Lelong s'était adressée à son notaire avec la certitude que son argent était resté intact et lui serait intégralement remboursé.

M. le Président donne lecture de la quittance des dix-huit mille francs délivrée à Mme Lelong et ne comportant qu'un reçu dans les formes ordinaires avec la stipulation d'intérêts.

M. Coupin, ensuite appelé, dit être receveur de rentes à Tourcoing : il a été appelé à négocier un arrangement entre Mme Lelong et Gadenne père : ce dernier a même signé une reconnaissance de la somme, qui aurait été à ce moment laissée à titre de prêt.

M. le Président. — Mais cet acte dont vous parlez, portait-il les deux signatures des parties en cause ?

Le témoin. — Non, il n'y avait que la signature de Gadenne. Je dois ajouter aussi que Mme Lelong avait écrit une lettre de renonciation à sa créance, lettre que j'ai eue entre les mains et que j'ai remise au syndic.

M. Duvillier, intervenant. — C'est absolument inexact. J'oppose à cette déclaration un démenti formel.

M. Coupin persiste dans son affirmation.

M. Duvillier. — Il s'est passé ceci : c'est que des démarches actives avaient été faites par Gadenne pour obtenir le rapport du jugement déclaratif de faillite; un projet de concordat avait été dressé, et si l'arrangement avait été conclu, il est évident que les créanciers intéressés auraient renoncé à leurs créances. Mais, c'est tout ce qu'il y a eu; mais je n'ai jamais eu entre les mains de lettre de renonciation.

M. le Président. En tous cas, quelles que soient les conditions dans lesquelles ces pourparlers ou arrangement ont eu lieu, ils ne peuvent tenir état, puisque c'est après la déclaration de faillite que ces divers faits se sont produits.

Aucune autre observation n'étant présentée, le tribunal se retire pour délibérer.

Au bout de dix minutes les magistrats rentrent en séance : ils déclarent les deux prévenus coupables des délits relatifs aux détournements Catteau, Vandepalle et à Gadenne fils du fait Lelong et en outre l'un et l'autre du délit de banqueroute simple; ils condamnent Gadenne fils à *huit mois de prison* et Gadenne père à *quatre mois*, ce dernier seul avec application de la loi Bérenger.

Le tribunal décide que les faits reprochés à Gadenne père et fils comme des détournements au préjudice de la société, ne constituent pas de délit, puisqu'il est retenu aux débats que vingt mille francs ont été versés par Gadenne fils dans la caisse sociale, qu'il était donc créancier de cette somme dans la société et que les détournements ne dépassant pas dix-sept mille francs sont couverts par cette somme.

Au moment où on ramène à leur place les prévenus, Mme Gadenne mère et la femme de Gadenne fils, sont sur leur passage et les embrassent.

Les deux femmes se retirent éplorées.

A PROPOS DE L'AFFAIRE GADENNE PÈRE ET FILS. — Il est utile de revenir sur la déposition de M. Flavien Catteau, laquelle, dans les termes où elle a été rapportée, a pu laisser certaines confusions dans l'esprit des lecteurs. M. *Flavien Catteau a déclaré que les marchandises qu'il remettait* à la Société Gadenne et Cie étaient laissées en dépôt, en attendant ses instructions, mais non pas à charge de les vendre pour son compte.

Il est bon d'ajouter que ce n'est pas chez un sieur Joseph Catteau que la marchandise a été retrouvée : on en a simplement reconnu les emballages chez MM. Lamourette et Leroux qui avaient filé à façon la marchandise, d'ordre et pour compte de M. Jean-Baptiste Catteau, non point le parent mais seulement l'homonyme de M. Flavien Catteau.

M. J. B. Catteau tenait ces laines de la maison Mortagne à qui Gadenne les avait cédées.

* *

A COUPS DE BOUTEILLE. — Dans la soirée du jour de l'an, un cordonnier demeurant à Roubaix rue du Laboureur, Jules Hansemme, se rebellait place Thiers, à Tourcoing, contre un agent qui voulait le faire rentrer dans l'ordre. A un moment donné, d'une bouteille qu'il tenait à la main, attachée au goulot par une ficelle, Hansemme en frappe l'agent qui est assez sérieusement blessé à la tête. Traduit pour ce fait, Hansemme est condamné à un mois de prison et cinq francs d'amende.

UN BRIS DE CARREAUX chez veuve Servant, à Roubaix vaut à l'auteur Alexandre Medepinninghem, six jours avec sursis.

MIS A LA PORTE de l'estaminet Brébant, rue de l'Alma à Roubaix, parce qu'il ne voulait point payer ses consommations, Depraeter, 34 ans, casse les vitres; coût pour le triple délit de filouterie et d'outrage et bris : quinze jours et 5 francs d'amende.

QUESTION DE BALAYAGE. — Ne voulant point recevoir d'observation, Emile Segard fils, rue du Trichon, à Roubaix, adresse quelques épithètes malsonnantes à l'agent qui le rappelait à l'observation des règlements de voirie. Il lui est infligé dix jours et cinq francs d'amende.

NORD

Une collision au Cateau. — Vendredi matin, le train de 6 heures 42, venant de Wassigny, a été tamponné par un train de manœuvre à environ 800 mètres de la gare du Cateau. Les deux machines et quatre wagons contenant des fûts de pétrole ont été renversés et ont pris feu. Quarante-cinq fûts ont été consumés.

Fort heureusement, ni voyageurs, ni mécaniciens, ni chauffeurs n'ont été blessés.

Les pompiers du Cateau se sont rendus sur les lieux et sont parvenus au prix des plus grands efforts à arrêter les progrès du sinistre.

M. le commissaire et le brigadier de gendarmerie ont ouvert une enquête, d'après laquelle la faute incomberait à l'aiguilleur qui a livré la voie. Le chiffre des dégâts est encore inconnu.

Douai. — *Nécrologie.* — On annonce la mort de M. le comte Philippe de Gantès, décédé à Douai dans sa 67e année.

M. de Gantès, qui appartenait à une des meilleures familles de l'Artois, s'était fixé depuis longtemps à Douai où il jouissait de l'estime générale.

M. de Gantès était cousin du marquis de Gantès, lieutenant-colonel de hussards, tué en 1870, à la bataille de Gravelotte, en chargeant à la tête de son régiment.

Un accident de chasse à Brunémont. — Vendredi, vers quatre heures du soir, M. Varin, de Cambrai, chassait dans le marais de Brunémont. A un certain moment il sortit d'une hutte où il était à l'affût pour tirer un canard remis dans le marais: le fils du garde-chasse Dupas le devançait, quand tout à coup, le fusil de M. Varin partit et vint frapper un peu au-dessus du genou le jeune Varin.

M. Bresselle, docteur à Oisy-le-Verger, appelé en toute hâte, a jugé l'amputation nécessaire.

Cet accident a causé une vive impression parmi les chasseurs qui viennent tous les jours à Brunémont et parmi les habitants de cette petite localité.

— *Nouveaux détails.* — Le petit Dupas a succombé à sa blessure après avoir subi l'amputation de la jambe.

L'attentat criminel de Denain. — *Funérailles des victimes.* — Les funérailles d'Auguste Jaspart, la première victime de l'odieux attentat de Denain, ont eu lieu jeudi après-midi. Une assistance très nombreuse et recueillie avait tenu à accompagner la dépouille mortelle jusqu'au cimetière. On y remarquait, suivant immédiatement la famille, MM. Denis, maire de Denain; François, ingénieur en chef des travaux du fond de la Compagnie d'Anzin; Decout, ingénieur en chef de la fosse *Renard n° 2*; Lambert, commissaire de police; des conseillers municipaux, des fonctionnaires, etc.

Les funérailles de Louis Bourriez ont eu lieu vendredi. Elles avaient attiré la même affluence.

L'état des blessés est très satisfaisant. Paul Remy et Jules Renard en seront quittes pour un repos de quelques semaines. Quant à Oscar Deprez, sa guérison sera beaucoup plus longue.

L'enquête sur cet attentat criminel continue activement.

Ecrasé par un train à Valenciennes. — Samedi matin vers 7 heures le nommé Goffiné, âgé de 36 ans, lampiste au chemin de fer du Nord, en voulant traverser les voies de garage, a été tamponné par une locomotive. La mort a été instantanée.

PAS-DE-CALAIS

Arrestation d'un anarchiste à Arras. — On vient d'arrêter, à Arras, le nommé Bacrenvil, sujet suisse, anarchiste, après une perquisition faite chez lui sur un ordre venu de Paris.

GRAND COMPLOT GOUVERNEMENTAL

Il paraît que le gouvernement vient d'envoyer dans le bassin houiller du Pas-de-Calais des mouchards chargés de préparer un attentat anarchiste, probablement pour discréditer le syndicat des mineurs.

C'est la *Petite République* qui nous dévoile ce fait dans les termes que voici :

« Il y a actuellement, dans l'exploitation de la Compagnie de Béthune, aux fosses dites des « Brebis » et numérotées 1, 2, 3, 5, 7, 9, un homme de peine ambulant, un manœuvre sans fonction déterminée, qui est un agent provocateur de la sûreté. Inscrit sous un nom d'emprunt il s'appelle réellement Félix Harpillard. Il couche en chambre chez un logeur de Mazingarbe, canton de Lens *c'est-à-dire en plein pays houiller.*

» La commune de Mazingarbe a pour maire un citoyen inattaquable et unanimement estimé, Dutouquet, ouvrier congédié, élu délégué mineur et délégué du syndicat. Durant la grève, il sut résister, jusqu'au bout de son droit de magistrat municipal, aux empiétements et aux abus de pouvoir de l'autorité militaire. C'est donc pour nos gouvernants réacteurs un homme à surveiller et compromettre.

» Mais revenons à Harpillard. Dans une lettre datée du 29 décembre, il se plaignait à un copain de Paris que le travail lui abîmait les mains. Heureusement, disait-il, que sa *mission* serait bientôt terminée. »

L'histoire nous semble extraordinaire. Et la *Petite République* termine en prenant à partie M. Jean Plichon, député du Nord, qui est membre du conseil d'administration de la société de Bully-Grenay, et M. Casimir Périer, qui est actionnaire d'Anzin.

Une seule chose vaudrait mieux, c'est de nous dire le nom sous lequel le mouchard se cache et le logeur chez lequel il demeure. Il est regrettable que la *Petite République* n'y ait point songé.

LES VICTIMES DU FROID

A LILLE

Vendredi matin, des passants ont relevé, rue Royale, à Lille, un artilleur du 1er bataillon de forteresse, qui était frappé d'une congestion cérébrale, occasionnée par le froid. Ils le transportèrent à la Citadelle puis de là, il fut envoyé par la voiture d'ambulance à l'hôpital militaire.

C'est un jeune soldat de la classe 1891, nommé Guérin.

A Fives, un sieur Morelle, dont les parents demeurent rue de Lannoy, à Mons-en-Barœul, a été trouvé couché sur la voie publique, vendredi à 6 heures du matin. Après avoir reçu les soins d'un médecin, Morelle a été admis d'urgence à l'hôpital Saint-Sauveur.

DANS LE RESTE DU NORD

Jeudi, on a découvert, dans un petit sentier conduisant de Beaurain à Solesmes, le cadavre d'un vieillard étranger à la localité. Le malheureux était mort de froid. On a trouvé sur lui un livret au nom de François Cady, né à Anzin, le 24 novembre 1820.

Un septuagénaire, M. Ange Ghesquière, qui habitait avec son frère, rue de la Frontière à Halluin, a été trouvé inanimé, jeudi à 8 heures du soir, sur le pont qui relie le hameau des Baraques à la ville de Menin. M. le docteur Buyse n'a pu rappeler à la vie l'infortuné vieillard.

Mercredi soir, vers onze heures, le garde de Marcoune, Honoré Berthe, est tombé sur la glace en revenant d'Hesdin, et s'est cassé la jambe. Les appels du malheureux ne furent pas entendus, et ce n'est qu'à cinq heures du matin que deux de ses voisins vinrent à son secours. Son état est des plus graves.

DANS LE PAS-DE-CALAIS

A Arras, enfin, un commissionnaire du chemin de fer, Delahel, a été trouvé mort de froid dans son lit.

EN BELGIQUE

Le froid a été si vif que — fait extrêmement rare, sinon sans précédents — la Lys a été gelée sur tout le territoire de Menin. *On a relevé sur la route de Menin à* Leuze le cadavre d'un homme d'origine française qui paraît avoir succombé aux suites d'une congestion occasionnée par le froid.

ÉTAT-CIVIL. — ROUBAIX. — *Déclarations de naissances du samedi 6 janvier.* — César Duquenne, Grande Rue 240. — Georges Bourgois, boulevard de Metz, maison Lestienne 1. — Angèle Vanspeybroeck, rue Philippe-le-Bon 31. — Marie Beltz, rue Sainte-Elisabeth 46. — Madeleine Locufier, boulevard de la République 19. — Edouard Olivier, rue Rollin 19. — Ernest Dervaux, rue Bouvines 2. — *Mariages.* Astère Martens, 28 ans, journalier, rue de la Barbe d'Or 40 et Marie Desmet, 26 ans, soigneuse, à Roubaix. — Cyrille Merrier 25 ans, tailleur, rue du Tilleul, impasse Saint-Louis 48 et Octavie Coisne, 37 ans, soigneuse, rue du Fontenoy 133. — Ernest Leplat, 26 ans, fileur, rue Monge 12 et Flore Delnatte, 21 ans, soigneuse, rue des Longues-Haies 13. — Jules Deschacht, 25 ans, liseur, rue Coligny 12 et Marie Duvilers, 26 ans, servante, rue du Havre 13. — Théophile Huyge, 60 ans, tisserand, rue Molière 12 et Jeanne De Gens, 49 ans, rue Molière 11. — Désiré Delesalle, 28 ans, tisserand, rue Jean Bart 2 et Clémence Adins, 28 ans, soigneuse à Mouscron. — *Déclarations de décès.* — Marie Hugue, 5 mois 1/2, rue de la Longue Chemise 26. — Hortense Vandenbroeck, 57 ans, rue du Fontenoy 57. — Léon Depoortere, 5 mois rue de Lannoy 146. — Cyrille Couck, 56 ans, rue de Lannoy, fort Desprez 35. — Catherine Cnudde, 1 mois 23 jours, rue St-Jean 171. — Clémence Hillewaere 2 ans 1 mois, rue Traversière, maison Flipo. — Richard Decottignies, 3 mois 2 jours, rue et impasse de la Barbe-d'Or 12. — Valérie Tahon, 2 mois, *rue Turgot, cour Salembier 4.* — *Adolphine Voreux, 66 ans, rue* de l'Ommelet, impasse Balzac 43. — Raymond Carlier, 1 mois 1/2, rue Sébastopol 53. Louis Roose, 62 ans, Grande-Place. — Germaine Lammens, 3 mois, rue de la Lys, fort Wattel 1.

TOURCOING. — *Déclarations de naissances du samedi 6 janvier.* — Gaspard Delvoye, rue Neuve-de-Roubaix. — Jules Destombes, rue Sainte-Barbe. — Marie Baptiste, sentier du Hallot. — Marie Buchy, rue du Sentier. — Victor Lambrecq, rue Jean Legrand. — Guillaume Gantier, rue de la Madeleine. — Madeleine Demuynck, rue des Carliers. — Maximilien Heux rue du Calvaire. — Marie Pauwels, rue Messiean. — Hélène Demuynck, rue de Gand. — Elisa Salembier, rue Latérale. — *Publications de mariages.* — Jean-Baptiste Daris, 59 ans, cordonnier et Constance Schiettekatte, 51 ans, sans profession. — Désiré Planckaert, 27 ans, rocher et Marie Lenseigné, 26 ans, moulineuse. — Henri Petit, 34 ans, rattacheur et Florence Seynhaeve, 25 ans, soigneuse. — Georges Bachelet, 29 ans, représentant de commerce et Zulma Devriendt, 26 ans, sans profession. — Henri Clinckspoor, 23 ans, domestique et Célina Deltour, 21 ans, dévideuse. — Albert Gressier, 25 ans, employé de commerce et Blanche Broutain, 20 ans, employée de bureau. — Henri Desbonnets, 27 ans, tisserand et Esther Vandepoorter 25 ans, dévideuse. — Michel Evrard, 31 ans, employé et Gabrielle Bourbouze, 20 ans, sans profession. — Charles Dhooghe 22 ans, tisserand et Marie Volt, 21 ans, ménagère. — Jules Roussel, 24 ans, trieur et Marie Castelain, 23 ans, bobineuse. — Jean-Baptiste Lefebvre, 36 ans, chauffeur et Lucie Devolder, 27 ans, servante. — Pierre Suys, 23 ans, plombier et Elise Misseghers, 22 ans, soigneuse. — Charles Lott, 24 ans, tisserand et Blanche Volt, 22 ans, dévideuse. — Henri Chantry, 24 ans, tailleur de pierres et Clémence Masure, 23 ans, servante. — *Paul Gong, 30 ans, charpentier et Clémence Dhaze, 32 ans,* rattacheuse. — Maurice Lambert, 23 ans, négociant et Jeanne Vergnon, 18 ans, sans profession. — Carlos Nolf, 29 ans, rattacheur et Juliette Locile, 23 ans, soigneuse. — Charles Desurmont, 27 ans, trieur et Germaine Dujardin, 20 ans, encaisseuse. — Joseph Leroux, 24 ans, sans profession et Marie Roussel, 19 ans, sans profession. — Auguste Leroux, 26 ans, sans profession et Hélène Roussel, 20 ans, sans profession. — Hector Odoux 25 ans, employé de commerce et Jeanne Desurmont, 24 ans, sans profession. — Jules Roissé, 30 ans, charron et Mathilde Longuet, 22 ans, dévideuse. — Arthur Doutreluingne, 28 ans, rattacheur et Adèle Mispelaere, 30 ans, moulineuse. — *Mariages.* — Jean-Baptiste Decottignies, 25 ans, magasinier et Marie Legley, 30 ans, encaisseuse. — Henri Nolf, 25 ans, rattacheur et Clara Catoire, 25 ans, soigneuse. — Henri Desplechin, 27 ans, fileur et Sophie Desarmont, 33 ans, moulineuse. — Ladislas Chuin, 23 ans, rattacheur et Blanche Devoos, 20 ans, soigneuse. — Emile Rousseau, 21 ans, rattacheur et Marie Delcœuillerie, 20 ans, soigneuse. — Dominique Keersbulck, 22 ans, teinturier et Florence Depoorter, 29 ans, soigneuse. — Charles Desrumaux, 28 ans, rattacheur et Eugénie Sarazin, 21 ans, bobineuse. — Victor Delescluse, 25 ans, rattacheur et Céline Taverne, 20 ans, soigneuse. — Gustave Demarque, 27 ans, rattacheur et Marie Callens, 25 ans, moulineuse. — Cyrille Baratte, 21 ans, journalier et Marie Delbarre, 20 ans, soigneuse. — Paul Strat, 24 ans, tourneur en fer et Marie Piat, 25 ans sans profession. — Cyrille Vanhoenacker, 21 ans, couvreur et Pauline Debaere, 18 ans, doubleuse. — Emile Sacré, 28 ans, employé de commerce et Céline Leman, 27 ans, dévideuse. — Victor Hauben, 21 ans, débourreur et Philomène Desurmont, 22 ans, soigneuse. — Louis Seritte, 22 ans, cylindreur et Marthe Vanmeenen, 21 ans, piqurière. — Jean Dalle, 25 ans, employé de commerce et Marie Legrand, 24 ans, modiste.

Déclarations de décès. — Augustin Corrion, 1 mois 18 jours, rue des Phalempins. — Théodore Desbonnets, 55 ans 8 mois, horloger, rue de Gand. — François Derôme, 75 ans, sans profession, rue du Touquet. — Elisa Leclercq, 80 ans, sans profession, Hospice-Général. — Jules Leclercq, 1 an 2 mois, rue de Menin. — Pierre Verbrugge, 58 ans 6 mois, tisserand, rue de la Latte. — Stéphanie Jacquart, 3 ans 10 mois, rue Winoc Chocqueel. — Régine Carette, 93 ans, rentier, au Blanc-Seau.

WATTRELOS. — *Déclarations de naissances du 30 décembre au 5 janvier.* — Jules Neirinckx, Crétinier. — Victor Bossuyt, Crétinier. — Jules Bonderez, Laboureur. — Raymond Lecomte Crétinier. — Julien Dupostv, Touquet. — Jeanne Catel, Crétinier. — Clémence Codron, Vieille Place. — Fernande Lehembre Sapin Vert. — Flore Gadenne, Vieille Place. — Marie Teintenier Laboureur. — Blanche Carette, Plouy. — Elie Doutreligne, Crétinier. — Arthur Vercleven, rue de l'Industrie. — Gaston Desmettre, rue Traversière. — Angèle Van Parys, Martinoire. — Valentine Delerue, Crétinier. — Sophie Delgranche, Nouveau-Monde. — Abéline Germain, Sartel. — Marguerite Meyfroot, Touquet. — Angèle Duquesnoy, Petit-Tournay. — Marcel Haustrate rue de l'Industrie. — Edouard Delemme, Houzarde. — Paul Debonneville, Sapin Vert. — *Publications de mariages.* — Alphonse Duhamel, 29 ans, teinturier et Marie Bouillet, 43 ans, ménagère. — Jean-Baptiste Dufour, 38 ans, tisserand et Laurence Leclercq, 30 ans, repasseuse. — Clovis Donckele, tisserand et Elise Eelke, couturière. — Gustave Demeyre, 25 ans, corroyeur et Marie Vanderstichelen, 36 ans, couturière. — Henri Spriet, 25 ans, tisserand et Marie Vandenbussche, 24 ans, tisserande. — Adolphe Codron, 31 ans, tisserand et Hermance Henno, 21 ans, tisserande. — *Déclarations de décès.* — Pierre Cromphout, 18 jours, Bas-Chemin. — Georges Vandenbuleke, 5 semaines, Crétinier. — Ange Polet, 1 an 10 mois, rue des Fleurs. — Arthur Carnotte 27 ans 3 mois, Place. — Henri Vandermarlière, 65 ans 9 mois, Touquet. — Maurice Pollez, 9 mois, Houzarde.

NEUVILLE-EN-FERRAIN. — *Déclarations de naissances du 29 décembre au 5 janvier.* — Henri Leman, Vieille Motte. — Jeanne Vandeplancke, Durmont. — Marguerite Decœne, Durmont. — Laure Vandemoortele, Durmont. — *Déclarations de décès.* — Arthur Roelens, 13 ans 8 mois, Vieille-Motte. — Jean Dutilleul, 71 ans, Risquons-Tout. — Julia Hennocq, 8 mois, Place. — Léopold Deruyck, 2 ans, Vieille-Motte. — Polydor Callewaert, 27 ans, Durmont.

MENIN. — *Déclarations de naissances du 29 décembre au 4 janvier.* — Gabrielle Dupont, place d'Armes 12. — Marie Lagae rue de la Comère 68. — Pauline Casier, rue de Courtrai 67. — Léon Coudengs, rue des Baraques 45. — Albert Deduytsche, rue de la Redoute 31. — Julien Vankersbilck, rue de Bruges 393. — Marie Hacquaert, rue de Wervicq 31. — Nestor Defleuw, porte d'Ypres 61. — Léandro Coudyser, rue Royale 73. — Oscar Polen rue de l'Agneau 133. — Eléonore Vanassche, rue de Mouscron 100. — Pierre Merckaert, boulevard d'Ypres 6. — *Publications de mariages.* — Louis Deboey, ouvrier en caoutchouc, rue de Wervicq et Pauline Braems, ménagère, rue de Wervicq. — *Déclarations de décès.* — Fidélie Dhalluin, ménagère, 63 ans, porte de Courtrai 37. — Ange Ghesquière, 75 ans, rue de Lille. — Trois enfants au dessous de 7 ans.

ESTAIMPUIS. — *Déclarations de naissances.* — Léopold Vanmeenen, hameau de Warlengrie. — Angèle Lannoy, à la Place. — *Publications de mariages.* — Théophile Maes, 23 ans, journalier à Pecq et Hélène Demeulemeester, 26 ans, journalière à Estampuis. — *Mariage.* — Henri Debucquois, 26 ans, peigneur de laines et Irma Leclercq, 20 ans, servante. — *Déclarations de décès.* — Marie Petit, 9 mois, hameau de Warlengrie. — Virginie Courselle, 70 ans 8 mois, hameau de Warlengrie.

BONDUES. — *Déclarations de naissances du 20 au 29 décembre.* — Noel Wattel, chemin du Molinel. — Marie Mulier, fosse de Cure. — Noel Delecœuillerie, au cheval blanc. — Joseph Catteau, Petit Bondues. — *Mariages.* — Louis Flament, 27 ans, peintre et Sidonie Desquiens, 27 ans, servante. — *Déclarations de décès.* — Gustave Six, 20 ans, journalier, au Jambon. — Narcisse Therin, 44 ans, cultivateur au Bois Blanc.

LINSELLES. — *Déclarations de naissances du 22 au 29 décembre.* — Noël Houze, la Vallée. — Paul Rouzé, la Vallée. — Louis Debay, le Blaton. — Madeleine Verhamme, la Vignette. — Noël Lefebvre, le Caillou. — *Déclarations de décès.* — Victoire Boutry, 78 ans, la Place. — Gabrielle Meaux, 6 mois, le Tricz. — Noël Houzé, 3 jours, la Vallée.

TRESSIN. — *Déclarations de naissances du 30 décembre au 5 janvier.* — Alphonse Lemaire. — Elise Dejonghe, hameau du Petit-Paris. — *Déclarations de décès.* — Alphonse Lemaire, 6 jours, hameau du Petit-Paris.

DOTTIGNIES. — *Déclarations de naissances du 28 décembre au 4 janvier.* — Jean-Baptiste Verschelde, hameau du Crombion. — *Déclarations de décès.* — Céline Masquelier, 57 ans, rue de la Gare. — Adèle Carrette, 73 ans, hameau du Calvaire. — Marie Nuyttens, 79 ans, rue de Mouscron. — Catherine Carrette 85 ans, hameau de la Croix-Rouge.

RECKEM. — *Déclarations de naissances.* — Philomène Vandenberghe, Paradis. — Arthur Vandaele, Place. — Augustin Toye, Dronckaert. — Elise Valcke, Place. — Henri Vanmarcke, Coster. — Achille Demeyere, Place. — Elodie Duayon, Grand-Chemin. — Jérôme Josson, Place. — Hélène Tack, Paradis. — *Déclarations de décès.* — Adolphe Declercq, 6 mois. — Hélène Bevernage, 6 mois. — David Veranneman, 83 ans, sans profession. — Mélanie Vandamme, 83 ans, cultivatrice. — Charles Scherpereel, 69 ans cabaretier. — Catherine Vandenberghe, 75 ans, rentière. — Constance Demolie, 50 ans, journalière. — Henri Maes, 69 ans, tisserand. — Alphonse Nutten, 25 jours. — Marie Odon, 22 ans, tisserande.

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille CUVRU-DAZIN qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Mademoiselle Stéphanie Alexandrine-Joseph CUVRU, décédée à Roubaix, le 4 janvier 1894, à l'âge de 85 ans, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi, qui sera célébrée le dimanche 7 courant, à 8 heures, aux Vigiles qui seront chantées le même jour, à 4 heures, et aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le lundi 8 dudit mois, à 10 heures 1/4, en l'église Notre-Dame, à Roubaix. L'assemblée à la maison mortuaire, rue Nain, 41.

Les amis et connaissances de la famille CARPENTIER-MILLESCAMPS qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur Charles-Augustin-Joseph CARPENTIER, marchand de levure, veuf de Dame Flore MILLESCAMPS, décédé à Roubaix, le 4 janvier 1894, *dans sa 68e année*, administré des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi, qui sera célébrée le dimanche 7 courant, à 9 heures, et aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le lundi 8 dudit mois, à 9 heures 1/2, en l'église Saint-Martin, à Roubaix. Les Vigiles seront chantées le samedi 6, à 4 heures 1/4. — L'assemblée à la maison mortuaire, du Collège, 11.

Les amis et connaissances de la famille VANDENBROUCKE qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Dame Ida LEFÈVRE, veuve de M. Auguste VANDENBROUCKE, décédée à Roubaix, le 5 janvier 1894, dans sa 71e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Salut Solennels, qui auront lieu le dimanche 7 courant, à 3 heures 1/4, en l'église Notre-Dame, à Roubaix. L'assemblée à la maison mortuaire, place du Trichon, cour Tiers.

Les amis et connaissances de la famille FOURMENTRAUX-PETIT qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Fleurisse FOURMENTRAUX, veuf de Dame Eugénie PETIT, décédé à Roubaix, le 5 janvier 1894, dans sa 85e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Salut Solennels, qui auront lieu le dimanche 7 courant, à 3 heures, en l'église Notre-Dame, à Roubaix. L'assemblée à l'Hospice Civil.

Les amis et connaissances de la famille COLLIER-DEBAER qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur César COLLIER, décédé à Roubaix, le 5 janvier 1894, dans sa 46e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu, et de bien vouloir assister aux Convoi et Salut Solennels, qui auront lieu le dimanche 7 courant, à 2 heures 3/4, en l'église Notre Dame, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de Mouveaux, cour Frère, 16.

Les amis et connaissances de la famille VERCOUTER-LECLERCQ qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Dame Elisa-Augustine-Françoise LECLERCQ, veuve de M. Jean VERCOUTER, décédée à Tourcoing, le 5 janvier 1894, à l'âge de 80 ans, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le lundi 8 courant, à 10 heures, en l'église Saint-Christophe, à Tourcoing. Les Vigiles seront chantées le samedi 6, à 5 heures. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue d'Havré, 3.

Les amis et connaissances de la famille VANDENBROUCK qui, par oubli n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Mademoiselle Hortense VANDENBROUCK, décédée à Roubaix, le 5 janvier 1894, dans sa 57e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le lundi 8 courant, à 9 heures, en l'église Notre-Dame, à Roubaix. Les Vigiles seront chantées le même jour, à 4 heures 1/2. L'assemblée à la maison mortuaire, rue du Fontenoy, 47.

Un Obit solennel du Mois sera célébré au Maître-Autel de l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix, le lundi 8 janvier 1894, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur Alexandre-Amédée DELANNOY, ancien boulanger, veuf de Dame Julie-Elisa BOSSU, décédé à Roubaix, le 28 novembre 1893, dans sa 72e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel Anniversaire sera célébré en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix, le lundi 8 janvier 1894, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Dame Charlotte-Marie MARIOTTE, veuve de M. François HENNEUSE, décédée à Roubaix, le 28 décembre 1892, dans sa soixante-*dix-neuvième année, administrée des Sacrements de notre* mère la Ste-Eglise. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel anniversaire sera célébré en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix, le lundi 8 janvier 1894, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Liévin-Joseph HERLIN, époux de Dame Elise COQUELLE, décédé à Roubaix, le 5 janvier 1893, dans sa 58e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte Eglise. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église de la Croix-Rouge, à Tourcoing, le lundi 8 janvier 1894, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Dame Céline DUTHOIT, épouse de M. Edouard MORLIGHEM, décédée à Tourcoing, le 27 novembre 1893, à l'âge de 47 ans, administrée des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise. — *Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre* de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel anniversaire sera célébré en l'église Saint-Martin, à Roubaix, le lundi 8 janvier 1894, à 10 heures 1/2, pour le repos des âmes : de Monsieur Michel BOUSSEMART, décédé à Roubaix, le 1er février 1887, dans sa 70e année, et de Dame Elisa TERREIN, son épouse, décédée à Roubaix, le 13 janvier 1893, dans sa 82e année, administrés des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église Saint Martin, à Roubaix, le lundi 8 janvier 1894, pour le repos de l'âme de Dame Adéline VANDEPLATTCHE, épouse de M. Vital BRISACQ, décédée subitement à Roubaix, le 30 novembre 1893, dans sa 63e année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part *sont priées de considérer le présent avis comme en* tenant lieu.

Un Obit solennel du Mois sera célébré au Maître-Autel de l'église Saint-Martin, à Roubaix, le mardi 9 janvier 1894, à 10 heures 1/4, pour le repos de l'âme de Dame Adelaïde Félicité CATTEAU, veuve de M. Pierre-Joseph GOUPIL, décédée subitement à Roubaix, le 2 décembre 1893, à l'âge de quatre-vingts ans. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

BELGIQUE

Le crime de Menin. — *Arrestation du cinquième et dernier inculpé à Gand.* — Sur les indications fournies par M. Broigne, commissaire de police du deuxième arrondissement à Roubaix, la police gantoise, vient de procéder à l'arrestation du cinquième et dernier inculpé de l'assassinat de Mme veuve Buseyne-Beckaert, cabaretière à Menin.

C'est un agent d'affaires, Urbain Boone, âgé de quarante ans, demeurant rue Jules Deregnaucourt, cour Haquette à Roubaix. Cet individu, dont nous avions annoncé l'arrestation imminente il y a peu de jours, avait quitté cette ville il y a trois semaines environ.

Il a été transféré à la prison de Courtrai. Boone a d'abord nié sa participation au crime, mais l'habile interrogatoire de M. Pringiers, juge d'instruction, l'a fait bientôt entrer dans la voie des aveux.

Tous les individus qui ont trempé dans le crime sont donc actuellement entre les mains de la justice.

Menin. — *Un accident dans une brasserie.* — Dans la nuit de vendredi à samedi, le froid a crevé un tuyau dans l'importante brasserie de M. Lannoy-Dupont, rue de Bruges. Ce tuyau servait à transvaser la bière des chaudières dans le réservoir d'entonnement. Par suite de la rupture, quatre-vingt-trois hectolitres vingt litres de bière se sont répandus sur les dalles. Le montant du dommage, de part et d'autre, est estimé à six cents francs environ.

Pecq. — *Un grand concert.* — Le dimanche 14 janvier, à quatre heures et demie du soir, un grand concert extraordinaire sera donné, à Pecq, en faveur de l'*Œuvre du vieux vêtement*, par la fanfare communale, sous la direction de M. Struchmann, avec le concours de Mlle Hamakers, premier sujet de l'Opéra et de MM. Lerminiaux, Gilbert, Scha, Barbary et Félix Pardon, pianiste, grand prix de Rome, tous artistes de talent.

Places réservées, 4 francs: premières, 2 francs; secondes, 1 franc. Il ne sera plus délivré de cartes réservées après le 12 janvier. On peut s'en procurer en écrivant à M. Florquin, à Pecq.

Après le concert, bal. Des voitures seront à la gare de Néchin à l'arrivée des trains.

Reckem. — *La Sainte-Cécile.* — Par suite de la mort du frère du président de la société philharmonique l'*Abeille*, la fête de la Sainte-Cécile a été remise à lundi prochain, 8 janvier.

La messe solennelle, à laquelle tous les membres honoraires et exécutants assisteront, sera chantée à 11 heures. A l'offertoire, la société de musique exécutera une brillante fantaisie, sous l'habile direction de son chef, M. Josson. A une heure, banquet de 150 couverts.

Tournai. — La société de musique de cette ville a l'excellente habitude de nous convier chaque hiver, au grand concert qu'elle organise et qui lui a valu depuis plusieurs années une si grande réputation. Cette année, elle a fixé sa fête musicale au *dimanche 28 janvier*, à 7 heures du soir, au local de la Halle aux Draps, Grand'-Place.

S. A. R. le prince Albert de Belgique a fait savoir officiellement qu'il assisterait à cette soirée qui sera consacrée à *Marie-Madeleine*, drame sacré en trois actes, de l'illustre auteur français J. Massenet. Celui-ci, assistera à l'exécution de son ouvrage qui promet d'être absolument remarquable.

Le comité de la société a engagé pour interpréter les principaux rôles, quatre artistes de tout premier ordre, ce sont : Mlle Sidner, du théâtre de Stockolm, (Marie-Madeleine) Mlle Rachel Neyt, du théâtre de la Monnaie (Marthe); M. Warmbrodt, de l'Opéra-Comique de Paris, (Jésus); et M. Demest, professeur au Conservatoire de Bruxelles (Judas). De plus l'orchestre comprend comme chefs de pupitre MM. Guidé, Anthouy, Poncelet, Séha, Merckx, Vanhout, professeurs au Conservatoire de Bruxelles, *Crickboom, l'un des plus brillants élèves d'Ysaïe* et Merckx, violoncelle solo au théâtre de la Monnaie, ainsi que les meilleurs éléments de l'orchestre des concerts populaires de Bruxelles.

Un orgue de douze jeux sortant de la maison Delmotte frères, de Tournai, sera tenu par l'excellent organiste Rosoor. Dans ces conditions, le succès de la fête du 28 janvier est d'ores et déjà assuré et nul doute qu'elle n'attire de nouveau tout ce que notre ville compte d'amateurs de bonne musique.

Tribunal correctionnel de Tournai. — *Audience du samedi 6 janvier.* — L'audience est ouverte à dix heures du matin. Elle est présidée par M. Bonnet, assisté de MM. Soil et Nothomb, juges. M. Jacquinin, substitut de M. le Procureur du Roi, occupe le siège du ministère public: greffier M. Dapsens.

— *Coups et blessures à Kain.* — Un soir, vers dix heures et demie, un cultivateur de Kain, Arthur Delhaye, a battu, comme plâtre, sans aucun motif, un garde-chasse, de la même commune, Pierre Lemaître. A l'aide d'un instrument contondant, il lui a fait de grièves blessures et a mis ses vêtements en lambeaux. Delhaye a agi sous l'influence de l'ivresse. Le tribunal, vu les bons antécédents de l'inculpé, ne lui octroie qu'une amende de cent francs conditionnellement.

— *Drame au couteau à Estaimpuis.* — Le 23 octobre dernier, vers quatre heures et demie du matin, un meunier d'Estaimpuis, Eugène De Buysere, était attablé en compagnie d'un charretier de la même localité, Jules Delpoortere, dans un estaminet d'Estaimpuis. Dans le cours d'un jeu une discussion surgit entre eux. De Buysere, au paroxysme de la fureur, frappa son adversaire d'un coup de couteau à la poitrine et le blessa grièvement. Le meunier cueille une peine de quinze jours de prison.

Hulst les Courtrai. — *Arrestation d'un soldat en absence illégale.* — Un militaire, Adolphe Devolder, âgé de vingt-un ans, domicilié à Hulst, appartenant au 1er régiment de chasseurs à pied, à Charleroi, manquait aux appels depuis le 27 décembre dernier.

La gendarmerie de Courtrai a procédé, samedi après-midi, à l'arrestation de Devolder qui sera transféré à Charleroi et mis à la disposition de l'autorité militaire.

Les noms homonymes des communes de Belgique. — L'administration de la statistique générale vient de publier une liste des communes dont le nom s'écrit ou se prononce de même ou à peu près. On juge de l'utilité de cette publication pour la remise régulière des correspondances postales. Quand on a parcouru ce travail, on n'est plus étonné que des lettres font parfois le tour de la Belgique avant d'arriver à leurs véritables destinataires.

Nous ne pouvons aujourd'hui citer tous les cas curieux des homonymes des communes belges ; au hasard donnons Mons (Hainaut) et Mons (Liège). Dix autres communes sont désignées par le nom de Mont.

On a Lens, Lens St-Remy, Lens St-Gervais, Lens sur Geer. Il existe deux Leuze, trois Waerekerke et l'on a Tournai dans le Hainaut et Tournay dans le Luxembourg. Vrai, quand on a parcouru l'opuscule, on se décide à soigner un peu les adresses de ses correspondances.

Le feu à l'Athénée de Namur. — Vendredi matin, M. Moulin, entrant dans la salle d'étude, s'aperçut que le matériel classique était en feu. Une épaisse fumée emplissait la salle et empêchait de voir d'où partait le feu et ce qui avait pu le causer. Les pompiers prévenus ont pu, après quelques heures, se rendre maîtres des flammes.

La salle de gymnastique seule est complètement brûlée. Les autres parties ont été préservées.

Il n'y a heureusement aucun accident de personne; l'établissement avait pu être évacué dès les premières menaces de danger. Les dégâts matériels sont importants.

REVUE VÉLOCIPÉDIQUE

Conseils aux touristes. — Dans un précédent article nous disions qu'en général les vélocipédistes sont des *amateurs*, et il y a beaucoup d'amateurs à Roubaix. Comme beaucoup d'entre eux se mettent en route sans prendre les précautions nécessaires, nous croyons utile de leur donner quelques conseils pratiques.

Tout d'abord, disons-leur de ne se servir que d'une machine du poids de 16 à 17 kilogrammes, munie d'un pneumatique routier. C'est la meilleure. Mais il est indispensable que la selle ne soit pas trop basse. Avant d'enfourcher la bicyclette, il est urgent de s'assurer que les écrous de la machine sont bien serrés: la multiplication doit varier entre 1m40 1m55. Quelques *gouttes d'huile suffisent à la machine.*

Avoir soin de munir la *sacoche* d'une burette garnie : clefs spéciales à la machine, clef anglaise, fil de fer, lacets en cuir, pince ; y joindre, pour les réparations, une dissolution de caoutchouc, un morceau de caoutchouc pur, de la benzine et une paire de ciseaux ; il n'est pas inutile non plus d'attacher sur le guidon une chemise de flanelle de rechange et quelques serviettes-éponges.

En route, la marche doit être régulière, et, quand la pédale est au plus bas point de sa course, la jambe ne doit être que légèrement tendue. Gardez-vous d'abuser des boissons fraîches! Gravissez les petites côtes à une allure vive, mais montez à pied les côtes par trop rudes. Pour éviter des accidents, ralentissez votre allure et prévenez de la voix plutôt que de vous servir de la trompe; quand vous rencontrez des chiens récalcitrants, servez-vous d'un revolver chargé de petits plombs, et vous en aurez bientôt raison.

Si vous descendez de machine, faites en sorte d'éviter les lieux frais et les courants d'air; si vous transpirez, changez de chemise, après vous être fait frictionner et vous être essuyé avec un linge bien sec et ne buvez pas avant d'être complètement reposé; de préférence prenez, surtout en été, des boissons chaudes.

Evitez les blessures aux pieds et coupez-vous régulièrement les ongles ; ne portez pas des chaussures aux semelles trop flexibles, et vous éviterez les crampes. Après une longue promenade, prenez un bain de pied.

Si vous avez des dérangements d'intestins, protégez-vous le ventre en l'entourant d'une bande de flanelle ou de laine; avant de vous mettre en routre, prenez une pillule d'extrait d'opium ou de bismuth ou bien encore quelques gouttes de landanum *dans une tasse de thé très-chaud, additionné de rhum.*

Le régime hydrothérapique est très efficace en été, surtout pour ceux qui sont sujets aux irritations de la peau. Très bonne aussi l'eau alcoolisée ou vinaigrée. En hiver, les engelures sont à craindre : il suffit de lotionner les parties atteintes avec de l'eau tiède et de la glycérine et il est de toute nécessité de porter des gants pour éviter les gerçures et les crevasses.

Ne montez pas à bicyclette si vous êtes à jeun, et ayez soin d'emporter quelques provisions. Ceux qui ont à fournir une longue étape feront bien, avant de se mettre en route, de prendre du café noir avec deux jaunes d'œuf et une tranche de pain.

Les touristes qui suivront ces conseils à la lettre pourront pédaler pendant plusieurs heures sans être atteints du moindre malaise.

La course de six jours en Amérique. — C'est dimanche 24 décembre qu'a commencé la fameuse *course de six jours*, annoncée depuis longtemps déjà. Aussi, tout le monde vélocipédique attendait-il avec anxiété le résultat final de ce grand tournoi.

Le 24 décembre au matin, Schock est en tête. A 6 heures du soir, les résultats sont les suivants : Martin a couvert 931 milles (1,500 kilomètres); Waller, second avec 893 milles; Schock 870 milles. Le retard aussi considérable de Schock provient de ce qu'il est tombé sur le grillage qui entoure la piste; il s'est assez grièvement blessé.

Jeudi matin 27 décembre : 1. Martin, 983 milles; Schock, 947 milles; Waller, 946 milles.

Le record de 4 jours est battu par Martin par 179 milles.

Malgré son accident Schock reprend la première place vendredi matin 28 décembre Voici l'ordre dans lequel les coureurs sont classés : 1. Schock avec 1239 milles (environ 2000 kilomètres); 2. Waller 1216 milles; 3. Martin 1193 milles.

Le 30 décembre, Schock sort vainqueur de cette rude épreuve, *couvrant en 6 jours, 1600 milles soit 2575 kilomètres*; le second Waller a fait 1484 milles et le troisième Martin 1430. C'est à Madison Square Gardens, à New-York, que cette course a eu lieu.

Le match de 1,000 kilomètres entre Corre et Stéphane. — L'année dernière avait lieu, au Vélodrome d'Hiver à Paris, le match de 1,000 kilomètres entre Corre et Terront, qui obtint tant de succès. Cette année, ce match a commencé vendredi 6 janvier, à deux heures du matin, et est couru entre Corre et Stéphane. Corre est entraîné à Buffalo, au Vélodrome d'Hiver : Stéphane s'est spécialement entraîné sur route.

Voici la liste complète de tous ceux qui serviront de « pacemakers » à Corre. Ce sont : Ch. Terront, Soibud, Stella, Barras, A. V. Einton, Parmentier, Sadoul, Michelet, Porcheron, Antony, Pognon, Jacquelin, Fréderic, Willaume, Girardot, Mercier père et fils, Eumsden, Harry, de Perrodill, Etienne, Koenig, Méline, Sarti, Barden, Leboucher, Pautrat, Arlaud, Oury, Ducom, Alard, Garin, Pont Stéphane.

Les entraîneurs seront : J. Dubois, champion du monde; Médinger, champion de France; Louvet, champion de France; Williams, Lamberjack, Merland, Sorin, Nivet, Hoden, Guerri, Méline, Vasseur, Grosjean, Pérignon, Tricot, Gautier, Pelletier, Bernadat, Maxime, d'Arnaud, Clément, Bouvry, Grilly, Coquelle, Pingault, Descoing, Reulos, Rousseau, Eynard, Garn[illegible].

Les entraîneurs de Corre porteront un brassard bleu, ceux de Stéphane un rouge.

L'enjeu est de 5000 francs versés par chaque concurrent.

L'arrivée probable se fera dans l'après-midi du dimanche 7 janvier, vers sept heures.

Je donnerai, dans un prochain article, les résultats complets de cette belle épreuve. TÉLÈS.

Paris, 6 janvier. — Voici la position des coureurs à 3 h. 4 m., c'est-à-dire treize heures après le départ.

Stéphane, 381 kilomètres 811 mètres; Corre, 353 kilomètres 253 mètres.

En dépit de sa marche plus lente, Corre paraît moins dispos que son adversaire. Son premier arrêt s'est produit au 305e kilomètre.

Quant à Stéphane, il vient de s'arrêter à l'instant, pour la première fois, s'est réchauffé une minute près d'un brasero et est reparti aussitôt.

CHRONIQUE COLOMBOPHILE

ROUBAIX. — La société l' «Eclair ailé », établie chez M. Denis Desfontaine, rue de Tourcoing, 127, organise sa 3e exposition partielle. Les exposants seront MM. César Lecocq, Louis Lecerf et Edouard Belvaux.

TOURCOING. — *Aujourd'hui dimanche 7 janvier* aura lieu au siège de la société « Union et Progrès » établie au café de l'Hôtel-de-Ville, 1, place de l'Hôtel-de-Ville, l'exposition du pigeonnier de M. Assemaine.

LES COMBATS DE COQS

ROUBAIX. — Dimanche 7 janvier, attaque à l'Enfilé de la partie de 100 francs contre Louis Grau de Tourcoing. Cette partie se joue pour plumes. Mise au parc à 3 heures et demie.

— Lundi 8 janvier, rendage chez Dhal, à la « Croix Blanche, » contre la société de l'Epeule. Mise au parc à 3 heures et demie.

JEU DE BOULE A LA PLATINE

TOURCOING. — Dimanche 14 janvier aura lieu chez M. Mahieu-Seynave, cabaretier au « Pavillon du Bus », rue Malsence, un grand jeu de boules à la platine pour un porc. La mise sera de 25 centimes, on pourra prendre 6 mises. L'inscription aura lieu de 6 heures du matin à 8 h. 1/2 du soir. *Le jeu commencera* à 6 h. 1/2.

CHOSES ET AUTRES

Le *Charivari* signale une curieuse enseigne de perruquier de province :

A LA CHEVELURE D'AR — SALON DE COIFFURE

* * *

La jeunesse d'à présent :

Deux jeunes gens montent dans un compartiment de chemin de fer où se trouve déjà installée une dame âgée des plus respectables et l'un d'eux tient à très haute et très intelligible voix les propos les plus grossiers, ce qui gêne son camarade lui-même.

A la fin, celui-ci, décontenancé, s'approche de la voyageuse et, timidement, pour excuser son ami :

— Pardonnez-lui, madame, lui dit-il; ce garçon n'a que des mots ignobles dans la gueule!

* *

Nos bébés :

On leur a bien recommandé de ne jamais rien demander à table. Aussi Robert pour ne pas enfreindre la consigne, s'adresse à sa petite sœur, et d'un ton protecteur :

— Tu sais, Yvonne, il ne faut jamais rien demander à table. Ainsi moi par exemple, je voudrais bien du gigot maintenant, mais je n'en demande pas.

GRAND THÉATRE DE ROUBAIX. — Bureaux à 7 h. 1/2. Rideau à 8 heures. — Jeudi 11 janvier. — *Hérodiade*, grand opéra en 4 actes et 7 tableaux.

THÉATRE DE ROUBAIX situé rues Archimède et Richard-Lenoir. Direction : Mme VEUVE G. DESCHAMPS. — Bureaux à 5 h. 1/2. Rideau à 6 h. 00 — Dimanche 7 janvier 1894. — *Champignol malgré lui*, grande comédie-bouffe en 3 actes. — On commencera par : *Marie-Jeanne ou la Femme du Peuple*, drame en six actes.

TOURCOING. — Dimanche 7 janvier 1894 aura lieu au siège de la société Union et progrès établie au café de l'Hôtel de Ville, rue de l'Hôtel de Ville, 1, l'exposition du pigeonnier de MM. Assemaine. — Nous invitons les amateurs à aller visiter ce pigeonnier ou on rencontrera des pigeons primés dans plusieurs concours.

SALLE DES FÊTES, PLACE LEVERRIER, A TOURCOING. — Direction Mme VEUVE DESCHAMPS. — Bureaux à 8 h. Rideau à 8 h. 1/2. — Lundi 8 janvier. — *Champignol malgré lui*, grande comédie-bouffe en 3 actes.

ROUBAIX. — Vaste salle Couteau, 70, rue de la Vigne. Dimanche 7 janvier. Grand bal. Entrée 0,50 c. par personne. Orchestre habituel. Ouverture à 7 heures.

FIN DE SAISON
GRANDS RABAIS
sur TOUS les ARTICLES
Au Grand Camélia
36286 *1, rue de la Gare, 1, LILLE* 77821

KIRSCH
Première qualité, à **2 fr. 50 le litre**, 75, rue de l'Ommelet, en face de l'épicerie Voreux.

SAISON D'HIVER
AUX
Fabriques Parisiennes
E. LANDAUER
16, Rue du Vieil-Abreuvoir, 16
ROUBAIX
SPÉCIALITÉ DE BLANC
Trousseaux et Layettes
FABRIQUE DE LINGERIE
et Broderie à la main
à Remiremont (Vosges)
Immense assortiment de **Lingerie fine**, pour
TROUSSEAUX ET LAYETTES
Choix considérable d'**articles** hautes nouveautés pour **enfants**, en **Robes blanches** et **couleurs, Douillettes, Pelisses cachemire, Robes de baptême, Chapeaux, Bonnets, Tabliers**, etc.
Bonneterie, Jupons et Pantalons flanelle pour dames et enfants.
RIDEAUX EN TOUS GENRES
SPÉCIALITÉ DE
LINGE BRODÉ A LA MAIN
GRAND ASSORTIMENT DE
DRAPS ET TAIES BRODÉS
Prix exceptionnel
DÉPOT de TOILES des VOSGES
ET
LINGE DE TABLE
garantis à l'usage
CHIFFRES ET BRODERIES
A FAÇON
Maison reconnue pour vendre **entièrement de confiance** les articles les **plus soignés** et les **mieux assortis**, à des conditions de bon marché exceptionnel.
Grand choix d'Objets utiles pour Cadeaux de Fêtes
PRIX-FIXE *marqué en chiffres connus*
16, rue du Vieil-Abreuvoir, 16, Roubaix

NICKELAGE
FER, CUIVRE, ACIER
Pour un travail **très soigné** par les derniers procédés les plus perfectionnés, s'adresser à l'atelier de nickelage de la « *Société de Construction Mécanique et Electrique du Nord* », 44, *rue Jules Deregnaucourt, Roubaix.* 36154
Livraison rapide. Prix modérés. 76582

A LA MAISON DE CONFIANCE
Horlogerie A. BARTHET, à BESANÇON (Doubs)
REMONTOIRS
OR TRIPLE
INDÉFRAICHISSABLES
GARANTIS
Hommes et Dames
25 francs
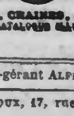
REMONTOIRS
[illegible] . . . . 8 fr.
Tout argent. . 15 fr.
Hommes et Dames
GARANTIS
MONTRES depuis 5 f. CHAINES, RÉVEILS, BIJOUX.
ENVOI FRANCO DU CATALOGUE ILLUSTRÉ SUR DEMANDE.
36335

Le directeur-gérant ALFRED REBOUX.

Imp. Alfred Reboux, 17, rue Neuve, Roubaix.